



CANET ACCUEIL
Foyer Moudat, Salle 1
66140 CANET-EN-ROUSSILLON
TEL 06 68 84 83 12
canet.accueil@gmail.com

Assurance R.C.P :

WTW France - Département Sport et évènement - Tour Hekla,
52 avenue du Général de Gaulle - CS 10427 - 92800 PUTEAUX
Tél. : 09 72 72 01 19 - fr.ffrandonnee@wtwco.com -
Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution - 132 rue des Trois Fontanot -
92000 Nanterre - Tél 33(0)9 69 32 23 36 - Contrat n° : 4000716162/1

NOTICE INFORMATION SEJOUR ROSAS

Canet en Roussillon le 03 janvier 2026

Week end LONGE COTE - RANDONNÉE 3 jours et 2 nuits à ROSAS (Espagne) Organisateur – Maurice ADOUE

Le Week end est ouvert aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de Longe Cote ou Randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance ou d'un Pass Découverte.

Nombre de participants : 30 au minimum 100 au maximum. Le Week end pouvant être annulé si le nombre minimum n'est pas atteint avant le 04/05/2026

Dates : **du Vendredi 29 Mai 2026 à 15h au Dimanche 31 Mai 2026 à 15h**

Déplacements : voitures personnelles en privilégiant le co-voiturage.

PROGRAMME :

Vendredi, les participants sont attendus à l'HOTEL PRESTIGE SANT MARC à ROSAS (Espagne) à partir de 15h. L'installation dans les chambres se fera après remise des clés. Un apéritif de bienvenue est prévu à 19h afin de préciser le programme du Week end : Sorties Longe Cote, Randonnées pédestres, Animations et heures des repas. Ces derniers se prendront au restaurant de l'hôtel, en self-service. Temps libre avant et après les activités.

- Samedi, Séances Longe Côte matin, après midi ; Rando « journée » et rando « ½ journée ». Temps libre avant et après les activités.

- Dimanche, Séances Longe Côte matin, Rando « ½ journée ». Temps libre avant et après les activités.

Fin du Week end dimanche vers 15h.

Les chambres devront être libérées au plus tard à 10h.

Pour les longeurs, prévoir chaussons obligatoires, shorty facultatif.

Pour les randonneurs prévoir un équipement complet. (au minimum un sac à dos, 1 contenant pour l'eau, chaussures de rando, bâtons, un vêtement chaud, 1 couvre-chef, lunettes de soleil, un coupe-vent, une écharpe, barres énergétiques).

Pour les randonneurs journée, le départ se fera à 9h au plus tard, avec pique-nique dans le sac. (pique-nique, en sus du prix du séjour. Les randonnées « journée » seront entre 400m et 600m de dénivelé positif, 15kms maximum.

Les randonnées « ½ journée » ne dépasseront pas 400m de dénivelé positif et 8kms.

HÉBERGEMENT :

L'hébergement est assuré à l'HOTEL PRESTIGE SANT MARC 4*, 48 Avinguda de la Bocana - ROSAS, (Girona) Tél (+ 34) 687 00 14 00. Parking gratuit autour de l'hôtel.

COÛT DU SÉJOUR

Le coût du séjour est fixé à **115€** par personne en chambre double en pension complète. **175€** en chambre individuelle. Prix ferme et définitif non révisable, hors Taxes de séjour à régler sur place.

• **Ce prix comprend :**

- La pension complète du diner du vendredi au déjeuner du dimanche.
- Le vin à table.
- Le linge de lit et de toilette.
- L'accompagnement des Longes et des randonnées par les Animateurs de l'Association.
- L'assurance pendant les activités.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris - Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z - SIRET : 303 588 164 00051

Ne sont pas compris :

- La fourniture des pique-niques (commerces à proximité)
- Les boissons et dépenses personnelles.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption).
- La Taxe de séjour

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, au moment de l'inscription.

Les inscriptions sont ouvertes à compter du 12/01/26, à la permanence de l'Association, Foyer Moudat, rue Jean Mermoz, 66140 Canet en Roussillon – Contact Maurice ADOUE Tél 06 76 04 82 76, Gisèle GAFFE Tél : 06.15.79.75.22 ou Michel PERRIN Tél : 06.71.89.72.68

Suivant le nombre d'inscriptions (minimum 30), la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise lundi **4 mai 2026**. En cas d'annulation du séjour, le remboursement de l'inscription sera effectué par l'Association.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Possibilité de souscrire, lors de l'inscription, aux assurances facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint.

PAIEMENT :

Pour chaque participant, à l'inscription :

- un chèque de **115€** par personne en chambre double ou **175€** si chambre simple.
- un chèque de **11€** si option **Primes d'assurances facultatives** à souscrire avec l'inscription.

Encaissement des chèques au fur et à mesure.

Tous les chèques sont à faire à l'ordre de « CANET-ACCUEIL ».

Documents à compléter : Bulletin d'inscription et Souscription à l'assurance (facultative).

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions d'annulation ci-dessous. Les primes d'assurances souscrites et les contributions EIT resteront dues.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, afin de constituer des équipages de 2 à 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ 100 kms A/R depuis Canet en Roussillon + trajets sur place. Chaque équipage constitué générera la contribution de chacun au frais du déplacement. (Trajet A/R et trajets sur place).

Les conducteurs doivent être assurés et en conformité avec la réglementation routière.

FRAIS DE RÉSOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son séjour à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le **05/05/2026** : restitution des sommes versées.
- Annulation faite entre le **06/05/2026** et le **14/05/2026** : restitution des sommes versées avec une retenue de 10% pour frais de dossier.
- Annulation postérieure au **15/05/2026** : retenue du montant total du séjour non négociable avec frais de dossier 10%. Possibilité de se faire remplacer, voir conditions de cession du séjour ci-dessous.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SÉJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT ainsi que les primes d'assurances (éventuellement souscrites) resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association :
Foyer Moudat, Salle 1, Rue Jean Mermoz, 66140 Canet-en-Roussillon, Tél : 06 68 84 83 12, ou sur le site de l'association (canetaccueil.com) – tél : **06 68 84 83 12**.